

# Check-list Accueil

## Êtes-vous bien informé(e) ?

L'entreprise utilisatrice qui vous occupe a l'obligation de vous fournir les informations pour travailler en sécurité avant de vous affecter à votre nouveau poste. Il s'agit de la procédure d'accueil ! Votre utilisateur désignera aussi un collègue expérimenté (parrain/marraine) pour vous accompagner durant vos premiers jours au travail.



**Parcourez cette check-list afin de vous assurer d'avoir reçu toutes les informations utiles :**

- Je sais quels **équipements de protection individuelle** je dois porter.
- Je connais les **situations dangereuses** dans l'entreprise et à mon poste.
- Je connais les **règles de sécurité et d'hygiène** à respecter.
- Je sais comment **accéder** au vestiaire, au réfectoire, etc.
- Je sais comment utiliser les **équipements de travail** mis à ma disposition.
- Je sais ce qu'il faut faire en cas **d'accident, d'évacuation et d'incendie**.
- J'ai un **parrain/une marraine** à qui m'adresser.
- Je sais comment contacter le **conseiller en prévention**.
- Je sais vers qui me tourner en cas de **harcèlement ou de violence**.

